

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [eloiselle-college-st-paul-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/546bfee4d994ec734f27dc16>

Date d'obtention : 2025-01-24 13:27:24

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Je retiens que nous devons suivre les étapes de la trousse et s'en tenir aux questions ! Que cette méthode assure une bienveillance auprès des jeunes concernés et que c'est une excellente collaboration avec nos partenaires afin d'intervenir rapidement et adéquatement.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Cette formation est un guide essentiel pour chacune des étapes à suivre !

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

De respecter les questions et éviter les débordements afin de ne pas nuire à une possible enquête. Continuer à être l'intervenante rassurante peu importe le jeune devant moi.